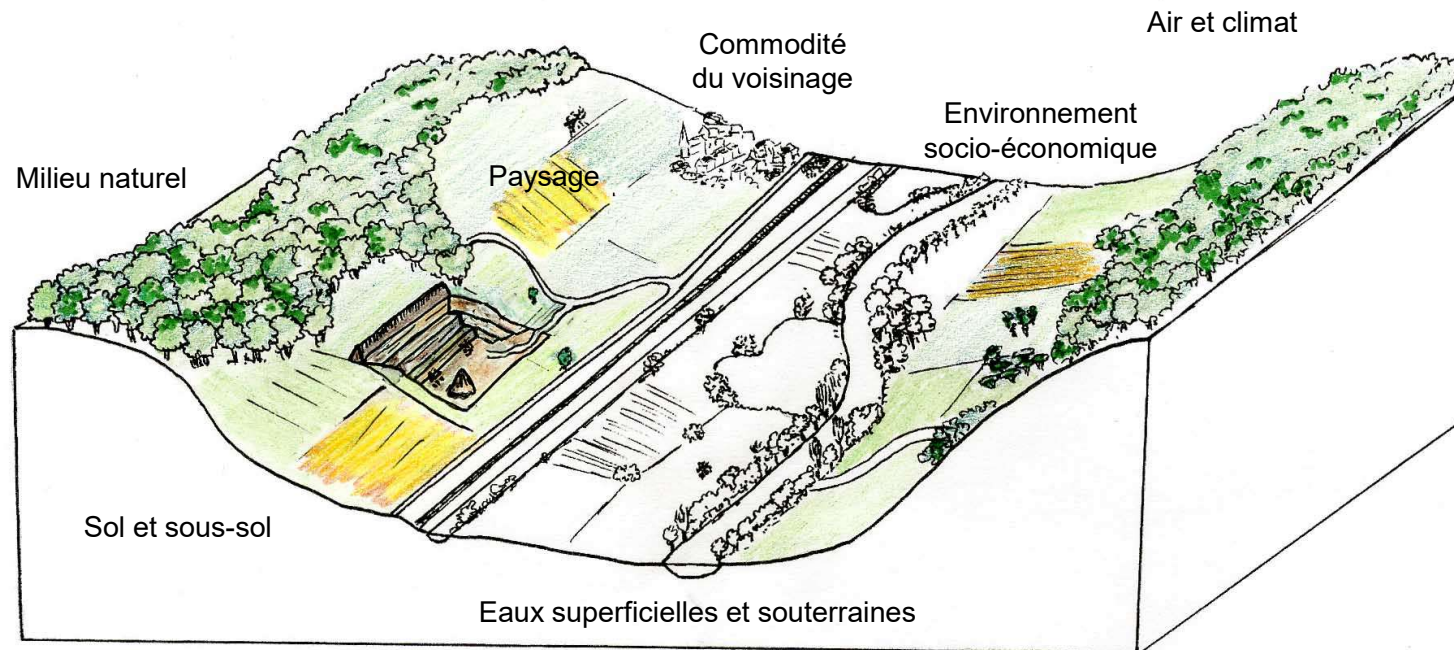
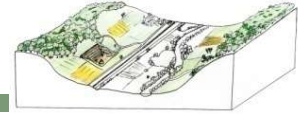


Cette étude est basée sur la démarche suivante :



Les principaux effets du projet concernent les points suivants :





## DESCRIPTION

- ✓ **Topographie** : carrière actuelle et éperon ;
- ✓ **Géologie** :  
La succession géologique au droit du site est organisée comme suit :
  - Découverte : quelques centimètres ;
  - Gisement : calcaire dolomitique ;
  - Substratum : marnes.

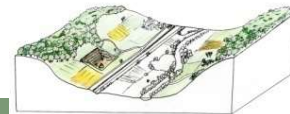
## EFFETS DU PROJET

- ✓ **Modification de la topographie** : il n'est pas prévu de remblaiement total ;
- ✓ **Risque de pollution des sols** : lié à la présence d'hydrocarbures nécessaire pour l'activité, d'apport de matériaux inertes extérieurs et de la production de déchets ;
- ✓ **Risque de dégradation de la qualité des sols et d'érosion** : lors de l'enlèvement du couvert végétal et des opérations de terrassement ;
- ✓ **Risque d'instabilité des terrains voisins et du bâti proche.**

## MESURES MISES OU A METTRE EN PLACE

- ✓ **Topographie** : réaménagement avec mise en place d'une verse (cf. plan ci-contre), des talutages et sécurisation des fronts résiduels ;
- ✓ **Pollution** : restriction d'accès; kit anti-pollution et gestion des eaux sanitaires;
- ✓ **Dégradation de la qualité des sols et d'érosion** : limitation de la circulation des engins;
- ✓ **Instabilité** : pente de fronts adaptées, respect des consignes d'Arias Montagne et de la bande de 10 mètres réglementaires là où elle doit être présente.





## DESCRIPTION

- ✓ **Eaux superficielles** : Nant Agot présent sur le site mais partiellement canalisé ;
- ✓ **Eaux souterraines** : pas d'exploitation en eau, projet hors périmètre de protection d'un captage d'Alimentation en Eau Potable.



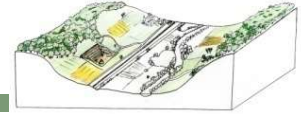
## EFFETS DU PROJET

- ✓ **Risques de pollution** : fuite hydrocarbures ;
- ✓ **Effets sur les écoulements superficiels** : modification locale du bassin-versant ;
- ✓ **Effets sur les écoulements souterrains** : possible augmentation des apports en eau à la nappe.

## MESURES MISES OU A METTRE EN PLACE

- ✓ Accès interdit au public et fermeture du site en dehors des heures d'ouverture ;
- ✓ Dispositif ceinturant le site et interdisant toute intrusion et dépôt de déchets par des tiers (barrière, merlons/clôtures périphériques, panneaux...) ;
- ✓ Gestion et tri des déchets ;
- ✓ Stockage d'hydrocarbures réalisé dans une cuve sur rétention et stockage d'huiles dans l'atelier sur rétention ;
- ✓ Opérations de ravitaillement, d'entretien et de lavage des engins réalisés au droit d'une aire étanche bétonnée reliée à un décanteur-déshuileur ;
- ✓ Evacuation des terres souillées en cas de fuite sur un engin, avec arrêt et réparation immédiate de ce dernier ;
- ✓ Présence de kits anti-pollution ;
- ✓ Stockage de déchets non inertes réalisé dans des containers appropriés.





## DESCRIPTION

- ✓ **Climatologie** : climat montagnard: pluies abondantes, vents dominant du sud-ouest et nord-est ;
- ✓ **Air** : sources de pollution: particules en suspension et ozone en période estivale.

## EFFETS DU PROJET

- ✓ **Impact sur le climat local et sur la consommation énergétique** : pas d'effet notable au regard du nombre d'engins évoluant sur le site ;
- ✓ **Emissions de poussières** : décapage, extraction, traitement, circulation, remise en état ;
- ✓ **Odeurs, fumées et gaz d'échappement** : gaz d'échappement des engins; fumées en cas d'incendie sur le site.

## MESURES MISES OU A METTRE EN PLACE

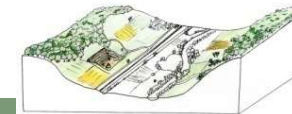
- ✓ **Climat** : limitation de la consommation de carburant et entretien des engins ;
- ✓ **Réduction des émissions de poussières**: nettoyage-balayage de la voie d'accès en enrobé, arrosage de portions de pistes, asperseurs en entrée de l'installation de traitement ; suivi des poussières émises dans l'environnement à l'aide de jauges Owen;
- ✓ **Odeurs, fumées et gaz**: respect des normes pour les engins, pas de brûlage à l'air libre des déchets, extincteurs présents sur le site ;



Jauges OWEN (CMCA)





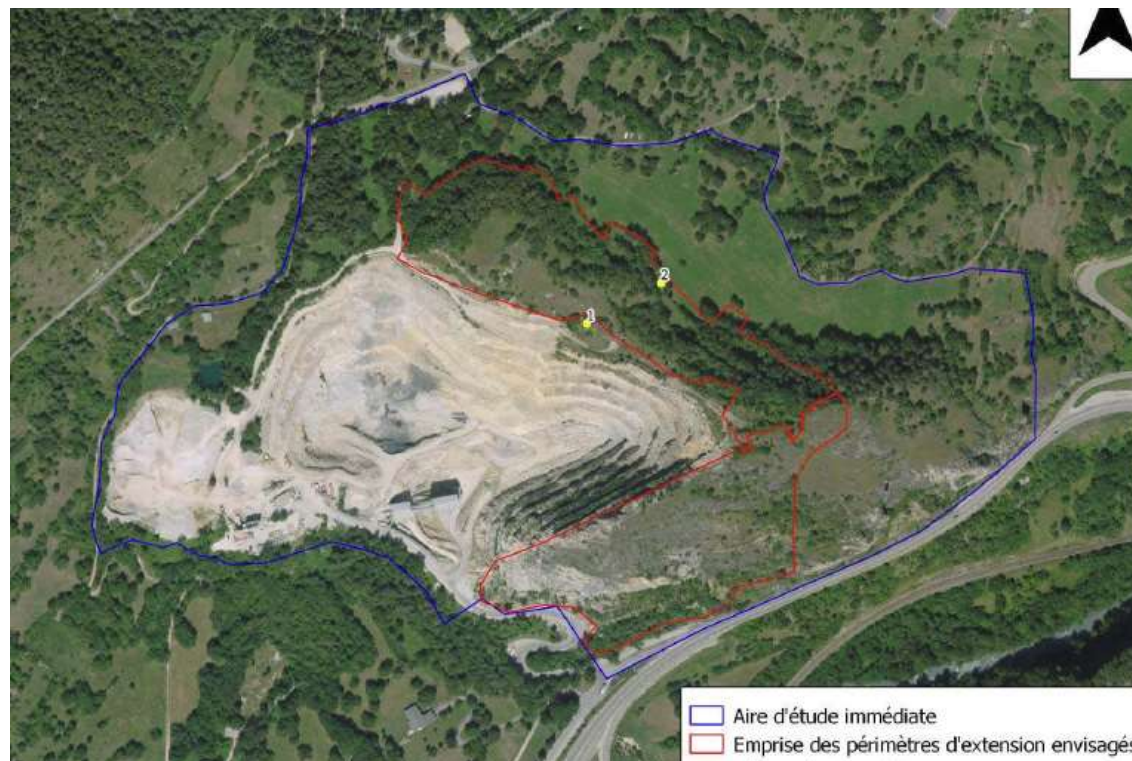


## DESCRIPTION

- ✓ Aire d'étude immédiate visée par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Adrets de la moyenne tarentaise) ;
- ✓ 1 espèce végétale protégée recensée: Féтуque du Valais: enjeu modéré: 40 individus comptabilisés au sein de la zone;
- ✓ Des espèces patrimoniales non protégées: Alsine rouge, scorsonère d'Autriche, Orobranche de Bohême et Molinie tardive ;
- ✓ Habitats favorables à certains reptiles, à des oiseaux forestiers et au Hérisson;
- ✓ Zone de chasse pour des chauves-souris.

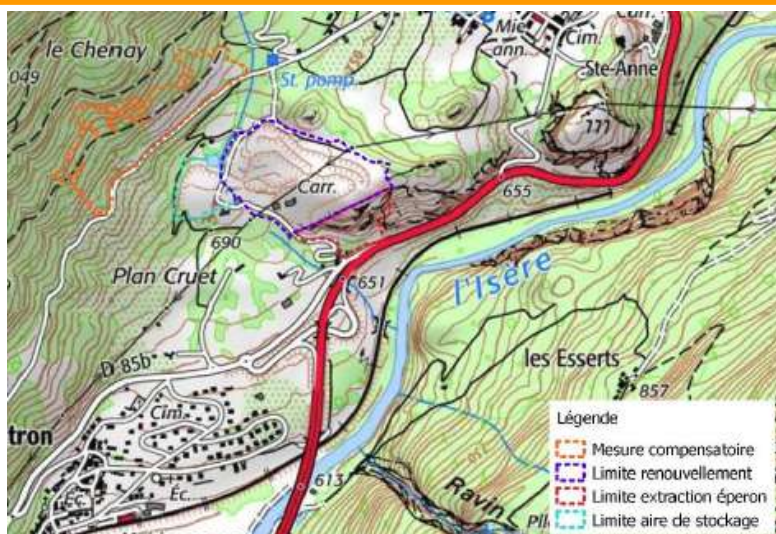
## EFFETS DU PROJET

- ✓ Impacts modérés en raison de la disparition de pelouses sèches abritant une espèce protégée et des espèces patrimoniales ;
- ✓ Impact sur les milieux ouverts et semi-ouverts et les zones minéralisées.
- ✓ Pas d'impact notable sur les continuités écologiques, l'intérêt écologique des ZNIEFF ni l'état de conservation des zones Natura 2000.



Aire d'étude immédiate  
 Emprise des périmètres d'extension envisagés

**L'extension nord susceptible de présenter des impacts plus fort sur le milieu naturel n'a finalement pas été retenue**



## MESURES MISES OU A METTRE EN PLACE

- ✓ Phasage des opérations de coupe, dessouchage des arbres ;
- ✓ Mesures de sauvegarde des espèces végétales patrimoniales et de la Féтуque du Valais ;
- ✓ Gestion des habitats ouverts de la carrière ;
- ✓ Respect des limites du périmètre travaux ;
- ✓ Lutte contre les espèces invasives ;
- ✓ Mise en place d'hibernaculums;
- ✓ Gestion pastorale d'un secteur de 26,8 ha à fort enjeux écologiques
- ✓ Suivi écologique des mesures et de la gestion pastorale avec le CEN Savoie



# SITES et PAYSAGE



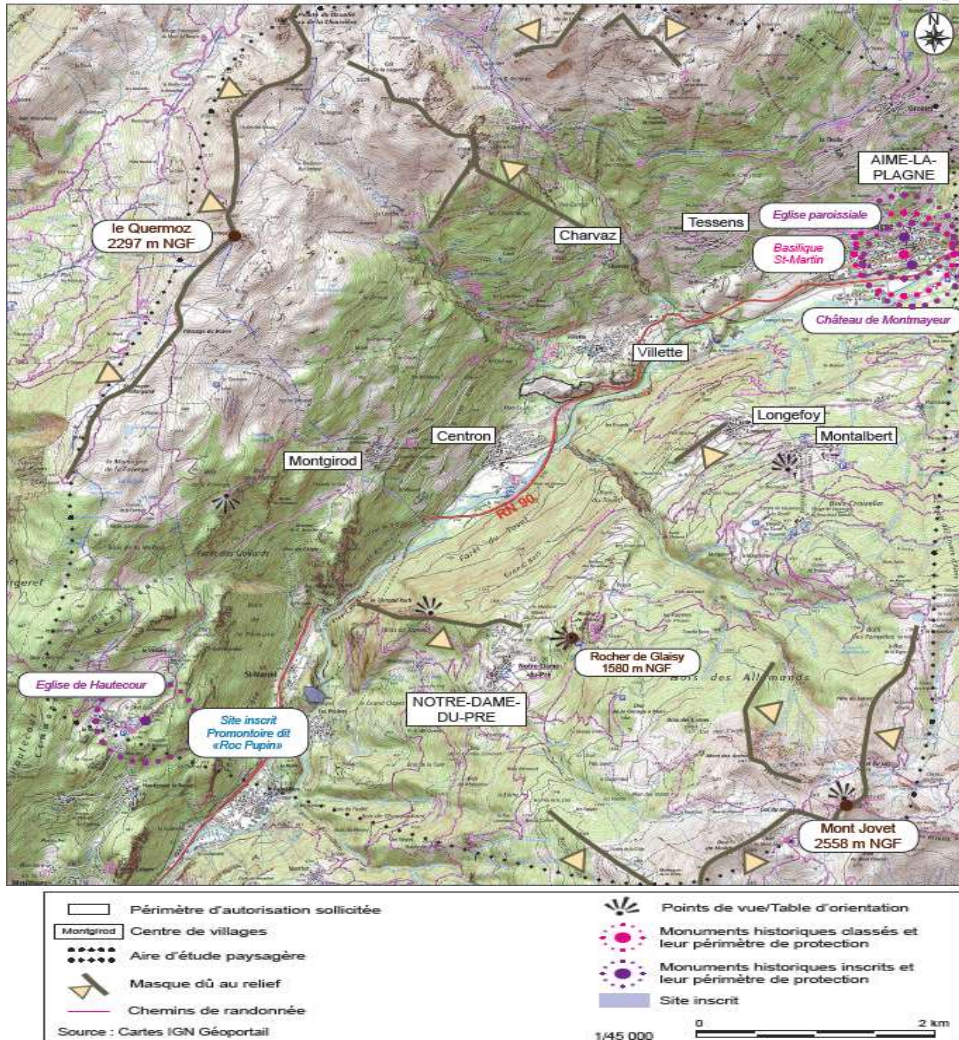
## DESCRIPTION

✓ Le site est dans la moyenne Vallée de la Tarentaise; il n'est pas visible depuis les monuments historiques et sites classés ou inscrits du secteur,

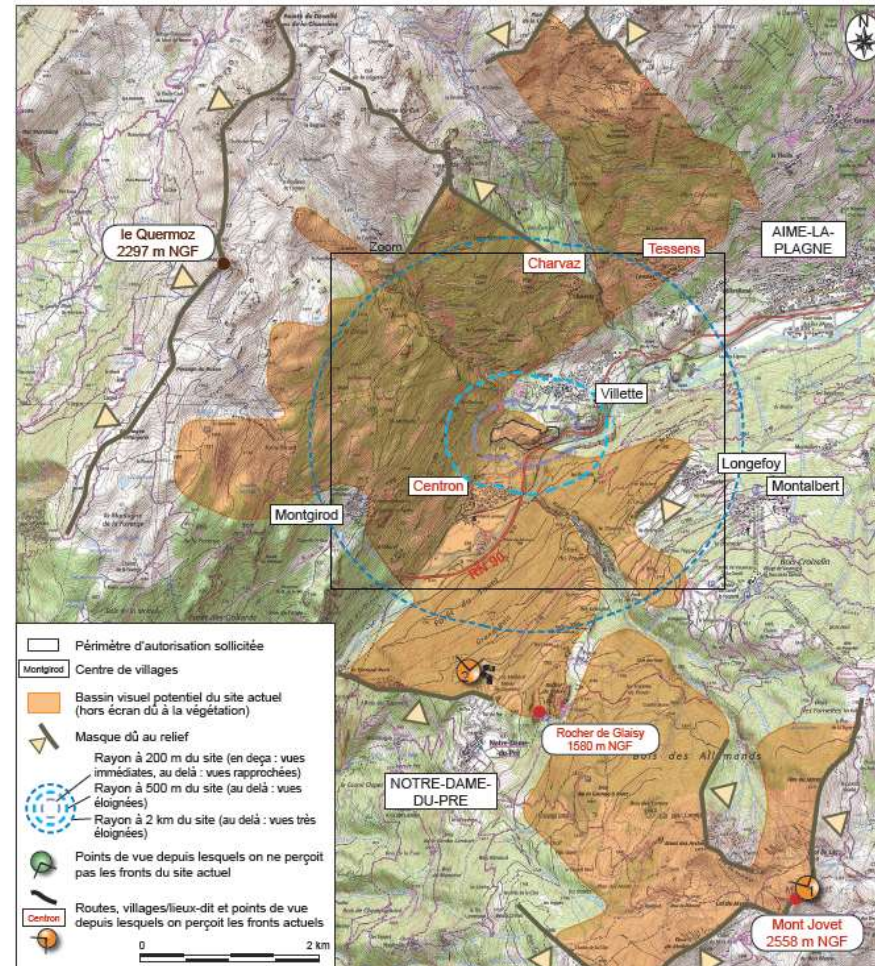
## EFFETS DU PROJET

✓ Les impacts visuels du projet seront faibles à fort selon les points de vues ;  
 ✓ L'impact du projet sur les sites et monuments historiques du secteur restera nul.

Carte de localisation des sites et édifices protégés



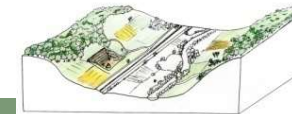
Carte du bassin visuel du site actuel



## MESURES MISES OU A METTRE EN PLACE

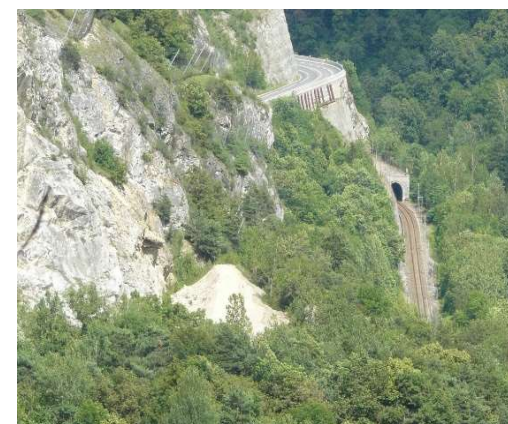
✓ Réaménagement coordonné dont mise en place d'une verse ;  
 ✓ Aménagement permettant de diversifier les milieux et plantations.





## DESCRIPTION

- ✓ **Activités économiques** : carrière CMCA, centrale à béton VICAT, carrière Yelmini-Artaud, génie-civil, Zone d'Activité de Plan Cruet, commerces, services et agriculture ;
- ✓ **Infrastructures et bien matériels** : RN90, voie ferrée avec gare sur la commune d'Aime-la-Plagne;



Habitations aux abords du site, centrale à béton VICAT et infrastructures de la carrière Villette, Zone d'Activité de Plan Cruet et voie ferrée qui dessert la gare d'Aime-la-Plagne

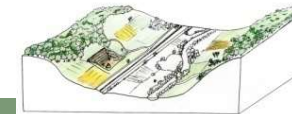
## EFFETS DU PROJET

- ✓ **Activités économiques** : maintien des emplois directs et indirects de la carrière ; contribution économique territoriale ; maintien d'un site de production de proximité ; approvisionnement local en matériaux de construction du secteur du BTP ;
- ✓ **Infrastructures et biens matériels** : sécurisation de la RN90 dans le cadre du projet ;
- ✓ **Patrimoine culturel** : pas de covisibilité avec les monuments historiques.

## MESURES A METTRE EN PLACE

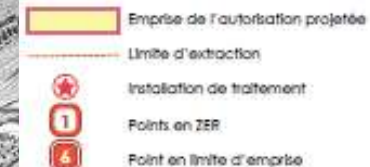
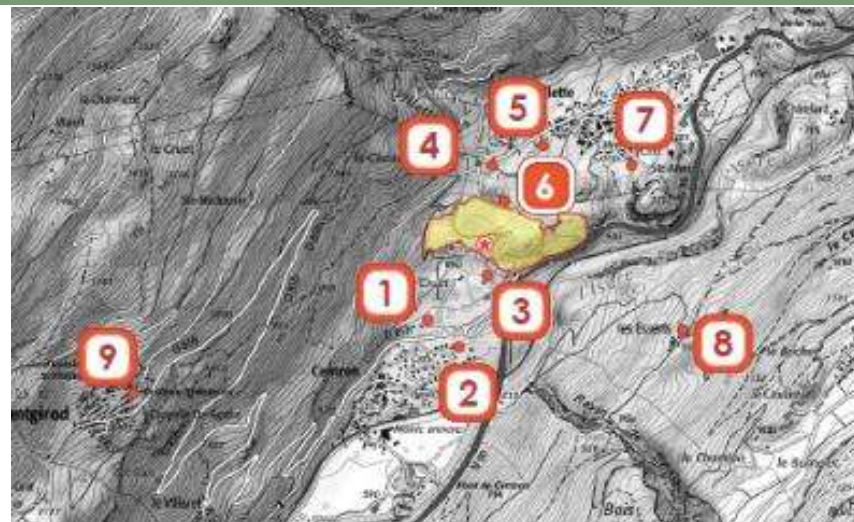
- ✓ **Voies de circulation** : limitation de vitesse, arrosage si nécessaire, balayage et entretien des voies empruntées par les engins ;
- ✓ **Autres biens matériels** : respect d'un périmètre de sécurité autour des ouvrages pour garantir leur maintien et la sécurité du personnel ;
- ✓ **Patrimoine culturel** : aucune mesure de protection particulière ne s'impose. La société se conformera aux prescriptions d'un éventuel diagnostic archéologique.





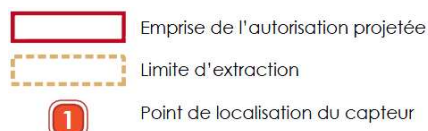
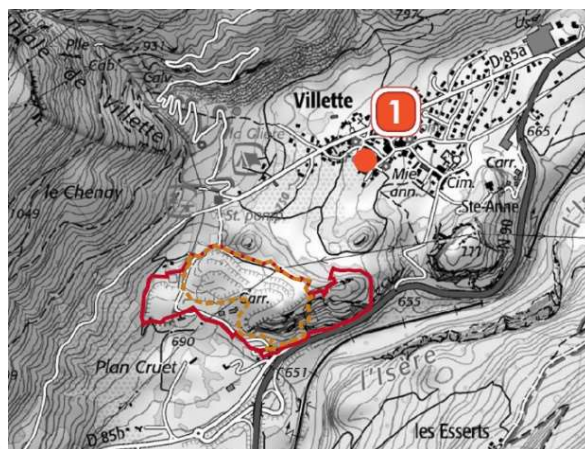
## DESCRIPTION

- ✓ **Environnement sonore** : pas de dépassement des niveaux réglementaires actuellement (cf. localisation des points de contrôles ci-contre) ;
- ✓ **Vibrations et projections** : émissions liées aux tirs de mines conformes à la réglementation et même la majeure partie du temps au seuil plus restrictif de l'arrêté préfectoral en vigueur ;
- ✓ **Emissions lumineuses** : phares des engins et éclairage des infrastructures et de la base-vie ;
- ✓ **Poussières** : les sources principales correspondent à l'extraction, au roulage des engins et véhicules et localement à l'entrée des installations de traitement, celles-ci étant capotées.



## EFFETS DU PROJET

- ✓ **Environnement sonore** : respect de la réglementation dans le cadre du projet (simulations à T+5 ans et T+25 ans) ;
- ✓ **Vibrations et projections** : ajustement des conditions d'exploitation en fonction de l'emplacement des tirs vis-à-vis des zones habitées notamment ;
- ✓ **Emissions lumineuses** : de faible intensité et ponctuelles comme actuellement ;
- ✓ **Poussières** : celles-ci peuvent avoir un impact visuel ou entraîner des désagréments pour les riverains les plus proches.



## MESURES MISES OU A METTRE EN PLACE

- ✓ **Environnement sonore** : contrôle des niveaux sonores tous les 3 ans à minima, entretien des engins et respect des jours et horaires de travail ;
- ✓ **Vibrations et projections** : suivi des vibrations émises pour tous les tirs au moins au niveau du capteur Vilette (cf. carte de gauche) ;
- ✓ **Emissions lumineuses** : respect des normes liées à l'éclairage des véhicules ;
- ✓ **Poussières** : mesures existantes (arrosage des pistes, brumisation des stocks, système d'aspiration et capotage) ; de plus une rampe d'arrosage pour les camions non bâchés sera mise en place et maintien d'un suivi avec des jauges Owen.